



### Liminaire FO DGFIP 84 au CTL du 05 février 2021

Madame la présidente,

A l'occasion de la tenue, le 1<sup>er</sup> février, du groupe de travail réunissant un panel d'agents et les représentants du CHSCT sur le thème du télétravail, le représentant FO DGFIP 84 au CHSCT a été purement et simplement empêché de s'exprimer.

Outre le fait que la méthode qui consiste à réunir un groupe de travail sur un thème qui relève de la compétence du CHSCT, sans avoir réuni au préalable le CHSCT, pose problème, le syndicat FO DGFIP 84 s'insurge contre le fait qu'un représentant du personnel ne puisse apporter aux agents présents un éclairage sur les aspects et risques du télétravail que l'ensemble des personnels n'appréhende pas forcément.

Le syndicat FO DGFIP 84 dénonce la conception particulière du dialogue social et le manque de considération des représentants du personnel dont fait preuve la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse.

Le syndicat FO DGFIP 84 s'interroge sur les réelles intentions qui animent notre direction dans un contexte sanitaire déjà compliqué, et alors qu'elle fait preuve d'un grand zèle dans le déploiement du nouveau réseau de proximité largement rejeté par les personnels.

Le syndicat FO DGFIP 84 ne se laissera pas interdire de parole!

Nous allons donc lire dans cette enceinte la déclaration que nous n'avons pu lire devant le groupe de travail : [\[ci- après la déclaration\]](#)